

portant promotion et nominations à titre normal et civil dans l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 24 novembre au 08 décembre 2014 ;

DECRETE

Article 1^{er} : est promu à titre normal et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang de la date de sa réception dans le nouveau grade, Monsieur **AKPO César Ezinsou Degnon**, Médecin Professeur D'urologie (ancien chevalier ONB par décret n°2008-009 du 21/01/2008).

Article 2 : sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

1- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- Monsieur **da SILVA Alphonse**, Professeur Assistant.

1- Ministère du Travail de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle

- Monsieur **AWANSITINDE Boniface Cokou**, Cadre Supérieur des Sciences de Sécurité Sociale.

2- Ministère de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises

- Monsieur **ASSOUDO Abdoulaye**, Enseignant du Supérieur.

3- Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation

- Monsieur **GBEDJI Ahognidé Gilbert**, Ingénieur de la Planification.

4- Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes

- Monsieur **LADANI SEIDOU Adeniyi Gafari**, Professeur Certifié.

5- Ministère Chargé de l'Evaluation des Politiques Publiques, de la Promotion, de la Bonne Gouvernance et du Dialogue Social

- Monsieur **HENRIQUI Aliou**, Administrateur Civil.

6- Ministère de la Santé

- Madame **FOSSOU Véronique**, Chirurgien Dentiste à la retraite ;

Messieurs :

- **SALAMI Abdou Razaki**, Administrateur des Services Financiers à la retraite ;
- **ALAO Ramanou**, Administrateur civil à la retraite ;
- **COMLANVI Comlan**, Médecin à la retraite ;
- **KOSSOUOH François**, Médecin de Santé Publique.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

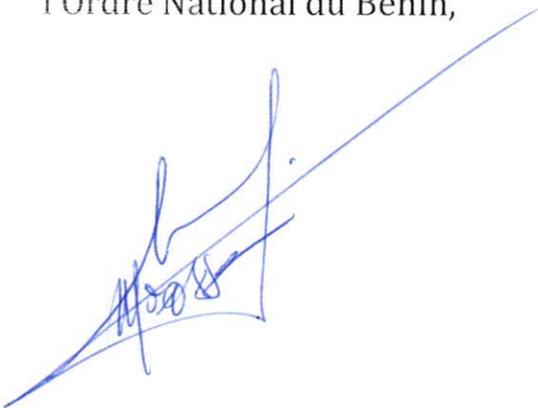
Fait à Cotonou, le 17 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr, Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 12

